

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N°
2236)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CF16

présenté par

M. de Courson, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 10

A l'alinéa 4, le tableau est ainsi rédigé :

2015	2016	2017
182,3	184,1	186

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose que l'objectif de dépenses d'assurance maladie de l'ensemble des régimes obligatoires de base de sécurité sociale soit indexé sur l'inflation.